



FICHE DE RENSEIGNEMENTS GESTION

NOM DE L'ÉLÈVE :

Prénom :

POUR L'ANNEE 2022/2023

APPRENTIS	Externe <input type="checkbox"/>	Demi-Pensionnaire <input type="checkbox"/>	Interne <input type="checkbox"/>
LYCEEN	Externe <input type="checkbox"/>	Demi-Pensionnaire <input type="checkbox"/>	Interne <input type="checkbox"/>
UNIQUEMENT POUR LES LYCEENS	Boursier : OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	Demande en cours <input type="checkbox"/>

RESPONSABLES DE L'ÉLÈVE

RESPONSABLE FINANCIER (SI ÉLÈVE BOURSIER, PERSONNE AYANT SOLLICITE LA BOURSE)	SECOND RESPONSABLE
NOM :	NOM :
PRÉNOMS :	PRÉNOMS :
N° de téléphone du domicile :	N° de téléphone du domicile :
N° de téléphone portable :	N° de téléphone portable :
Lien de parenté :	Lien de parenté :

ADRESSE DU RESPONSABLE FINANCIER

ADRESSE complète :

Code Postal : Ville :

MODALITÉS DE PAIEMENT (VOIR DETAIL AU VERSO DU DOCUMENT)

• PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE (joindre 1 exemplaire « mandat de prélèvement »)
(*Uniquement pour les élèves NON BOURSIERS*)

• PAIEMENT TRIMESTRIEL
(Chèque ou espèces)

Dans tous les cas : fournir 2 relevés d'identité bancaire (RIB) du responsable financier

ATTENTION : Les coordonnées bancaires doivent **impérativement** correspondre au responsable financier de l'élève.



MODALITES DE PAIEMENT

DES FRAIS DE PENSION ou DEMI-PENSION

Deux modalités sont proposées aux familles pour le paiement des frais de pension ou de demi-pension :

- 1) Paiement **TRIMESTRIEL** en chèque ou en espèces en une fois au cours de chaque trimestre (octobre, février, avril) après transmission à l'élève d'un avis aux familles.

- 2) Paiement **MENSUEL** par prélèvement automatique **UNIQUEMENT POUR LES ELEVES NON BOURSIERS** (9 mensualités d'octobre à juin, montant selon tarif du régime choisi).

Pour ce deuxième choix, le responsable financier doit retourner avec le dossier d'inscription : **1 exemplaire** du modèle **bleu** « **MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA** » **complété et signé**, accompagné de **2 RIB**.

Cette procédure est mise en place par le service de gestion du lycée. Aucune démarche supplémentaire n'est à effectuer par vos soins auprès de votre banque. Elle ne génère aucun frais supplémentaire pour la famille.